

# COUPE DE L'ANJOU SENIOR

## Règlement administratif et sportif

### **Article 1 : Objectif de la Compétition**

La Coupe de l'Anjou de Volley-Ball, organisée par le Comité Départemental 49 de Volley-Ball, vise à promouvoir la compétition amicale entre les équipes de niveau départemental, régional et pré-national tout en respectant les principes de fair-play et d'équité. Les règles énoncées ci-dessous sont en accord avec les règlements de la **Fédération Française de Volley-Ball (FFVolley)**.

### **Article 2 : Engagement des Équipes**

Les équipes des championnats départementaux, régionaux et pré-nationaux seront automatiquement engagées dans la Coupe de l'Anjou de Volley-Ball, en accord avec leur niveau respectif. Toutefois, si des équipes des championnats de semaine souhaitent y participer, une inscription sera alors requise. Les équipes inscrites devront se conformer aux règles de composition des équipes édictées par la FFVolley pour les compétitions de leur niveau.

Le règlement de l'engagement est facturé uniquement aux équipes ayant participé à au moins 1 tour de la compétition ainsi qu'aux équipes évoluant aux niveaux régional et national qui n'ont pas manifesté leur désir d'être retirées de la Coupe de l'Anjou, la date limite pour se désister étant la fin du 1er tour de celle-ci. Les équipes évoluant au niveau départemental peuvent faire forfait, sans amende, au 1er tour de la Coupe de l'Anjou. Si une équipe est exempte du 1er tour, elle peut se désister, sans amende, de la Coupe de l'Anjou uniquement avant la fin du 1er tour de celle-ci.

Le montant de l'engagement est décidé chaque année par l'AG du comité. (Le nombre d'équipes engagées n'est pas limité)

### **Article 3 : Equipes participantes**

La Coupe de l'Anjou est une compétition sportive ouverte aux licenciés FFVolley ainsi qu'aux licenciés des fédérations affinitaires (FNSU, FSCF, Fédération des sourds, Sports entreprise...).

**3-1 :** Les équipes engagées doivent être exclusivement masculines ou féminines. La mixité n'est pas possible.

**3-2 :** Les clubs non affiliés à la FFVolley doivent fournir avec leur engagement, une liste des joueurs participants à la compétition et s'y maintenir jusqu'à la fin. Tout joueur non inscrit sur cette liste n'est pas autorisé à participer aux rencontres. Les équipes faisant jouer un joueur non-inscrit seront automatiquement déclassées.

**3-3 :** Tous les licenciés des Fédérations peuvent y participer. Sous réserve que la licence autorise la participation à une compétition.

**3-4 :** Cette compétition est réservée aux licenciés Seniors, Espoirs et Juniors. Les Cadets/Cadettes peuvent participer à la compétition à condition qu'ils/elles évoluent dans une équipe inscrite, au minimum, en Junior.

**3-5 :** Cas de joueurs évoluant dans deux clubs (ou fédération) différents : ils doivent impérativement faire un choix définitif entre leurs deux équipes respectives et s'y maintenir jusqu'à la fin de la compétition.

**3-6 :** Deux clubs ou plus de la même Fédération peuvent s'entendre pour se regrouper et inscrire une seule équipe. Dans ce cas, ils doivent désigner un club support, responsable devant le Comité Départemental durant toute la compétition.

**3-7 :** Les **deux** premières équipes de DSM pour les masculins, selon le classement de l'année N -1 sont considérées comme des équipes de niveau Régional. Les autres équipes de division de semaines seront considérées comme des équipes de niveau Départemental.

#### **Article 4 : Avantage en Points**

Pour garantir une compétition équilibrée, malgré les différences de niveau, une bonification en points sera appliquée. Ainsi, 3 points par niveau de différence sera accordé à l'équipe ayant été inscrite avec un niveau inférieur à son adversaire. La bonification sera de +2 points au tie break.

#### **Article 5 : Déroulement des Matches**

Les matches se dérouleront selon les règles standard de la FFVolley. Le système de compétition (poules, phases éliminatoires, etc.) sera déterminé en fonction du nombre d'équipes participantes.

Le comité effectue le tirage au sort qui détermine le tableau de compétition jusqu'à la finale. Si pour le bon déroulement d'un tour de compétition, il y a nécessité de désigner des équipes exemptes de match, celles-ci seront désignées par tirages au sort.

**5-1 :** L'équipe appartenant à la plus petite division est l'équipe recevant. Cette dernière peut choisir de ne pas recevoir si elle n'est pas en mesure d'accueillir l'équipe de division supérieure contre laquelle la rencontre doit se jouer. Si les deux équipes appartiennent à la même division, l'équipe recevant est celle qui n'a pas reçu lors tour précédent. Sinon, l'équipe la première nommée reçoit.

**5-2 :** Lors des quarts de finale, et si besoin lors des demi-finales, 2 équipes appartenant au même club encore en lice, se rencontreront automatiquement.

**5-3 :** Toutes les rencontres se déroulent en un seul match de trois sets gagnants, par élimination directe, selon les règles générales de jeu de la FFVolley.

**5-4 :** A l'issue du premier tour, les équipes vaincues sont positionnées d'office en Challenge de l'Anjou. Afin de faciliter le tableau final, le comité se réserve la possibilité d'intégrer au Challenge des équipes vaincues au 2nd tour, voir au 3ème tour.

**5-5 :** Toute équipe perdant par forfait ne peut prétendre participer au Challenge de l'Anjou.

**5-6 :** Les matchs doivent se dérouler. Avant la date butoir fixée par le Comité

**5-7 :** Le contact entre les 2 clubs se fait conjointement. Le club recevant n'est pas responsable, plus que l'autre, de la prise de contact.

**5-8 :** Lorsque les deux clubs se sont mis d'accord pour le jour et l'heure du match, la demande de modification au calendrier départemental (Coupe et Challenge de l'Anjou) doit être effectuée sur internet (via le site de la FFVolley) par un des deux clubs et validée par l'autre. Cette modification est gratuite.

**5-9 :** Si les clubs n'arrivent pas à se mettre d'accord, le match devra se dérouler le jour et à l'horaire prévus par le comité. En fonction des éléments en possession du comité (copie des échanges de mails entre les clubs, jour et horaires habituels des matchs des équipes concernées...), le jour et l'horaire imposés pourra être modifié. Dans le cas où une équipe n'aurait pas, manifestement, tout fait pour que le match ait lieu, cette dernière sera déclarée perdante par forfait. Son adversaire sera déclarée gagnante par forfait.

**Un match ne peut pas se dérouler après le week-end prévu par le comité.**

**5-10 :** Le niveau de jeu de l'équipe est déterminé à l'inscription. Le niveau de l'équipe apparaît clairement après le nom de l'équipe. Aucun joueur appartenant à une équipe d'un niveau supérieur au niveau de jeu déterminé au premier tour ne pourra participer. Le niveau de jeu d'un joueur est pris en compte à la date du match de Coupe ou de Challenge.

**5-11 :** Un(e) joueur(se) senior de niveau supérieur, ayant joué un match avec son équipe en Coupe ou en Challenge, ne peut pas redescendre dans l'effectif de l'équipe de niveau inférieur.

**5-12 :** Un(e) joueur(se) senior de niveau inférieur, ayant joué un match avec son équipe en Coupe ou en Challenge, peut monter dans l'effectif de l'équipe de niveau supérieur mais, le cas échéant, ne pourra plus redescendre dans son équipe d'origine.

**5-13 :** Le jeune conserve l'avantage de sa catégorie, même si son équipe ne participe pas à la Coupe de l'Anjou, mais ne peut pas jouer dans 2 équipes sur le même tour. Les week-ends de Coupe de France Seniors, Coupe des Pays de la Loire et Coupe de l'Anjou étant les mêmes, un jeune ne peut participer qu'à une seule de ces compétitions dans le même weekend.

## **Article 6 : Arbitrage**

Les matches seront arbitrés conformément aux règles en vigueur de la FFVolley. Les décisions des arbitres seront finales, et tout litige sera résolu conformément aux procédures de la FFVolley.

**6-1 :** Lors des premiers tours et les ¼ de finales, un arbitre senior et un marqueur devront être désigné par l'équipe recevant. Celui-ci devra être équipé du matériel officiel d'arbitrage fourni par le club recevant (sifflet+cartons).

**6-2 :** La CDA désignera quant à elle des arbitres officiels pour les matchs des ½ finales de coupe et pour les finales de Challenge et de Coupe. Les équipes recevantes devront désigner un marqueur.

**6-3 :** Les arbitres sont tenus de vérifier la qualification des joueurs inscrits sur la feuille de match et la liste d'engagement fournie au Comité Départemental lors de l'engagement de l'équipe.

## **Article 7 : CALENDRIER ET DEROULEMENT DE LA COMPÉTITION**

La compétition se déroulera selon un calendrier établi et fourni à tous les clubs par le Comité Départemental, en début de saison.

Les Finales se déroulent à une date fixe fixée par le comité. Elle est donnée à un club candidat, répondant au cahier des charges mis en place par le Comité Départemental 49 de Volley-Ball.

À la suite du tirage au sort, le Comité Départemental informera les différents clubs, des rencontres qu'ils doivent jouer. Le calendrier sera consultable via le site de la FFVolley.

**7-1 :** Pour donner suite à la communication des rencontres, les clubs ont une semaine pour s'entendre et informer le Comité Départemental de la date, de l'horaire et du lieu de la rencontre qui doit se dérouler avant la date butoir décidée par le Comité Départemental.

**7-2 :** La Coupe et le Challenge étant gérées sur le site de la FFVolley, les modifications sont possibles si les 2 clubs sont d'accord et que le comité le valide. Les modifications sont gratuites.

**7-3 :** Les résultats doivent parvenir au Comité Départemental dans les mêmes conditions que les résultats de championnat, soit le jour ouvert suivant le jour de la rencontre. Les résultats doivent être rentrés sur le site de la FFVolley dans les mêmes conditions.

**7-4 :** Les feuilles de matchs doivent parvenir au comité départemental, au plus tard, 1 semaine, après la date de la rencontre (feuille papier ou scan en .PDF). **Le non-respect de ce délai est amendable.**

**7-5 :** Il est également possible d'utiliser la feuille de match électronique simplifiée. Pour cela, la modification de la date du match doit être effective sur le site de la FFVolley, en accord entre les deux équipes.

**7-8 :** L'équipe recevante est chargée de rentrer le résultat de la rencontre à l'aide du mot de passe fourni par le CDVB49 au début de la compétition.

## **Article 8 : Respect des Valeurs du Volley-Ball**

Toutes les équipes participantes sont tenues de respecter les valeurs du volley-ball, incluant le fair-play, le respect des adversaires, des arbitres et du public. Tout comportement contraire à ces principes pourra entraîner des sanctions, conformément aux règles de la FFVolley.

## **Article 9 : Évolution des Règles**

La commission organisatrice se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement en cours de compétition pour garantir son bon déroulement, en accord avec les principes fondamentaux de la FFVolley.

La Coupe de l'Anjou de Volley-Ball vise à encourager la camaraderie et l'amour du volley-ball, favorisant ainsi le développement du sport à tous les niveaux.

Tout litige ou réclamation sera traitée par la Commission Sportive en premier lieu et par l'ensemble du Comité en cas de litige important.

En cas de problème non prévu dans le présent règlement, la Commission Sportive se réserve le droit de prendre les décisions qui s'imposent pour que cette compétition se déroule dans les meilleures conditions.